

« Les compétences-clés, un enjeu pour les entreprises comme les individus »

Convaincues de l'intérêt que présentent la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise des compétences-clés pour favoriser la performance des entreprises comme le développement de l'employabilité des salariés, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) et l'AGEFOS PME Rhône-Alpes ont décidé de poursuivre pour 3 ans leur partenariat en signant le 10 septembre 2014 un nouvel accord, en présence de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône.

Dans notre pays, 2,5 millions de personnes sont concernées par l'illettrisme. Bien qu'ayant été scolarisées en France, elles ont des difficultés de lecture, d'écriture et/ou de calcul. Au plan professionnel, ces difficultés constituent un frein dans l'accès à une qualification ou à l'entrée dans une formation professionnelle. Elles sont aussi un obstacle à la mobilité des salariés, à leur évolution dans l'emploi, tout autant qu'au développement des entreprises.

Au plan national depuis plusieurs années, l'AGEFOS PME -l'OPCA interprofessionnel et interbranches des TPE-PME- et l'ANLCI ont fait de la maîtrise des compétences de base une priorité avec un engagement fort se traduisant par l'accompagnement annuel de plus de 10 000 salariés vers une formation.

Dans ce cadre et au niveau régional, l'AGEFOS PME Rhône-Alpes a pris en charge de 2011 à 2013, avec le concours financier de l'Europe, de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, la formation aux compétences-clés de près de 5 400 personnes pour un coût global de 5,6 M€.

C'est dans ce contexte et afin de poursuivre les efforts entrepris que l'ANLCI, représentée par Mme Marie-Thérèse GEFROY, Présidente et M. Hervé FERNANDEZ, Directeur et l'AGEFOS PME Rhône-Alpes, représentée par ses Président et Vice-Président, MM. Bruno MANDARA et Nicolas JIMENEZ, viennent de confirmer leur partenariat dans le cadre des "Premières journées nationales d'action contre l'illettrisme".

Ce nouvel accord signé en conclusion d'une conférence-débat au cours de laquelle le bilan de l'action d'AGEFOS PME Rhône-Alpes a été présenté, enrichi des témoignages de représentants d'entreprises, de salariés et d'organismes de formation aux compétences-clés, poursuit plusieurs objectifs :

- La mutualisation de moyens pour favoriser les formations aux savoirs de base, afin d'éviter le rejet sur le marché du travail des salariés ne les maîtrisant pas suffisamment, de développer l'accès à l'emploi des personnes en transition professionnelle et d'accompagner les TPE-PME à accroître leur compétitivité en développant les compétences de leurs salariés
- La sensibilisation des entreprises, des partenaires sociaux et des personnes cibles (salariés, demandeurs d'emploi) sur les possibilités de formation aux compétences de base via les dispositifs disponibles, et en particulier à partir du 1^{er} janvier 2015, via le Compte Personnel de Formation
- La mise en place de formations collectives aux compétences de base sur les territoires
- Le développement de la qualité de l'offre de formation aux compétences-clés par une prise en compte accrue dans les apprentissages, des situations de travail des intéressés et des besoins concrets de leurs employeurs
- Enfin, la diffusion des "bonnes pratiques" identifiées.

La signature de cet accord lance un nouveau défi pour les 3 années à venir : poursuivre la dédramatisation de la question de l'illettrisme qui demeure souvent un sujet-tabou, et surtout contribuer à sécuriser les parcours professionnels et à réduire les inégalités sociales par la formation.

Contacts presse :

PREFECTURE	Pascale Savey	04 72 61 65 27	pascale.savey@rhone.gouv.fr
PREFECTURE / SGAR	Anne Mességué	04 72 61 65 83	anne.messegue@rhone-alpes.pref.gouv.fr
AGEFOS PME	Alice Daval	04 26 68 40 32	adaval@agefos-pme.com
ANLCI	Virginie Lamontagne	04 37 37 18 72	virginie.lamontagne@anlci.fr



8 au 12 Sept. 2014 : « Premières journées nationales d'action contre l'illettrisme » organisées par l'ANLCI avec ses partenaires